



REGLEMENT DES ETUDES

Le **Conservatoire Dracénie Provence Verdon Agglomération** offre un enseignement artistique spécialisé dans les domaines de la musique et du théâtre. Il est accessible à tous les publics, indépendamment de leur âge et de leur lieu de résidence.

Sa vocation pédagogique est l'ouverture aux pratiques artistiques sous de multiples formes, sans préjuger de l'orientation future des élèves, que ce soit dans l'optique d'un projet de pratique au niveau amateur, professionnel ou tout simplement dans le but de devenir un spectateur averti.

Qu'il s'agisse de musiques classiques, actuelles, traditionnelles, ou de théâtre sous tous ses aspects, il est ici question d'émotion esthétique, de création, d'engagement, de désir et de réalisation de soi, dans la durée d'un apprentissage enrichi et finalisé par des projets artistiques et d'une relation régulière au public et à la scène.

Les équipes du Conservatoire d'agglomération organisent les études musicales et théâtrales dans le cadre défini à la fois par les politiques territoriales locales et par celles édictées au niveau national par le Ministère de la Culture.

Si le cadre réglementaire suit les grandes lignes du « Schéma National d'Orientation Pédagogique de Musique », dans son détail les applications pratiques restent sous l'entière responsabilité des équipes pédagogiques locales.

Version Mai 2019



***SEPT SITES - Pour un seul et même Conservatoire d'Agglomération
un seul contact téléphonique 04 830 830 34***

Le regroupement des écoles de musique de sept communes, **Draguignan, Le Muy, Trans en Provence, Vidauban, Lorgues, Salernes et Callas**, rend l'enseignement artistique plus cohérent et plus accessible pour chacun, tout en mettant en œuvre des objectifs et des méthodes partagés.

Cet enseignement tout public est dispensé en priorité aux enfants.

DRAGUIGNAN :

660 Bd John Fitzgerald Kennedy
83300 DRAGUIGNAN

LE MUY :

Bâtiment « La Minoterie »
RN7
83490 Le MUY

TRANS EN PROVENCE :

Hôtel de Ville
83720 TRANS EN PROVENCE

VIDAUBAN :

Ecole Henri Michel, bd des Vallons
83550 VIDAUBAN

LORGUES :

Centre culturel, 1 bd de la République
83510 LORGUES

CALLAS :

Les résidences de Callas
83830 CALLAS

SALERNES :

Rue Jean-Jacques Rousseau
83690 SALERNES



Disciplines enseignées

Instruments polyphoniques et percussions	Piano – Accordéon – Percussions- Harpe – Guitare
Cordes frottées	Violon – Violoncelle – Alto – Contrebasse
Vents	Clarinette – Flûte – Saxophone – Trompette – Hautbois
Voix et pratiques vocales d'ensemble	Chant et technique vocale – Chant choral
Pratiques instrumentales d'ensemble	Orchestre d'harmonie – Orchestre à cordes – Musique de chambre
Formation musicale	Découverte – Initiation
Musiques actuelles amplifiées	Guitare électrique – Guitare basse – Batterie – Chant – Saxophone
Musiques traditionnelles	Galoubet – Batucada
Arts dramatiques	Théâtre
Danse	Classique – Contemporaine

Musique...

La musique est un art qui permet à l'être humain de communiquer et de s'exprimer par l'intermédiaire des sons.

« La Musique est une loi morale. Elle donne une âme à l'univers, des ailes à la pensée, un essor à l'imagination, un charme à la tristesse, de la gaieté et de la vie à toute chose. Elle est l'essence de l'harmonie, qu'elle rétablit et élève vers tout ce qui est bon, juste et beau, dont elle est, bien qu'invisible la forme éblouissante, passionnante, éternelle ». Platon

La pratique musicale au sein du Conservatoire d'agglomération est accessible à toute personne remplissant les conditions requises, quel que soit son lieu de résidence.



Années d'apprentissage selon la méthode Suzuki

Age de référence :

3 - 4 ans

Objectifs pédagogiques :

Les élèves Suzuki apprennent à jouer de la musique avant de savoir la déchiffrer, tout comme les enfants apprennent à parler avant de savoir lire.

A défaut de partition, la pédagogie Suzuki repose sur la capacité de l'enfant à mémoriser, mais également sur sa capacité d'écoute : aussi l'écoute régulière des morceaux que l'enfant interprète (ou interprètera) fait partie intégrante de son apprentissage.

La pédagogie Suzuki repose également sur une grande implication des parents, tout au moins pendant les premières années. Ceux-ci participent aux cours et sont le relais du professeur auprès de l'enfant pour l'aider à progresser.

Il n'est d'ailleurs par rare que les parents apprennent eux aussi à pratiquer l'instrument de leur enfant et poursuivent ensuite un apprentissage plus adapté à leur âge.

L'élève participe à 20 mn de cours individuel et 45 mn de cours collectif obligatoires (5 à 10 personnes).

Ce cours collectif se déroule en présence des parents de l'élève.



Année « Découverte Musique et Danse »

Tout élève souhaitant débiter une pratique musicale ou chorégraphique à partir de 5 – 6 ans bénéficie d'une approche globale de ces deux pratiques artistiques abordées par ce qu'elles ont en commun (corps, temps, espace, rythme, poésie, imaginaire, écoute) et également par la découverte de leurs spécificités.

Age de référence :

5 - 6 ans

Durée du cycle :

1 an

Objectifs pédagogiques :

Développer la sensibilité musicale et corporelle de l'enfant, lui faire prendre conscience des fondamentaux de la danse et de la musique pour acquérir les bases préparatoires communes à la pratique de ces deux disciplines tout en lui donnant le moyen, par l'expérimentation, d'affiner son choix d'un éventuel cursus d'étude au Conservatoire.

A la suite de cette année de découverte et selon les avis des professeurs fréquentés en cours de l'année, les élèves arrêteront leur choix sur une seule discipline qui leur sera enseignée.

L'enfant choisissant la pratique instrumentale ou la danse bénéficiera d'une année supplémentaire dite «année d'initiation» avant d'intégrer le 1er cycle du cursus.

Organisation des cours :

L'élève participe à deux cours hebdomadaires obligatoires :

- **Découverte instrumentale ou chorégraphique 30 mn (3 élèves maxi).**
- **Découverte Formation Musicale 30 min (3 à 8 élèves).**

- **La participation à l'ensemble des cours proposés est obligatoire.**



Année «Initiation»

Age de référence :

6 - 7 ans

Durée du cycle :

1 an

Objectifs pédagogiques :

Etablir les premières approches de l'instrument choisi, se familiariser avec la technique de l'enseignement et le déroulement des cours individuels ou semi-collectifs.

Continuer à sensibiliser les élèves à l'écoute de la musique en développant leur sens rythmique, leur mémoire ou encore leur coordination.

Organisation des cours :

L'élève participe à deux cours hebdomadaires obligatoires :

- **Pratique instrumentale de 30 mn (2 enfants)**
- **Formation Musicale de 45 mn (3 à 8 enfants)**



Le Cursus d'études du 1^{er} au 3^{ème} cycle

Le cursus des études musicales est structuré en 3 cycles, chaque cycle ayant une durée moyenne de 3 à 5 ans.

Pour les 2 premiers cycles, la participation aux cours collectifs prévus dans le cursus est obligatoire.

Les absences à ces cours doivent être justifiées. Une troisième absence non-justifiée entraîne un avertissement.

Tout au long du cycle, l'évolution des élèves est suivie par leur professeur. Des bulletins d'appréciation semestriels sont adressés aux parents. Des auditions et évaluations de fin d'année sont également organisées et font partie intégrante du cursus d'études.

Les élèves sont encouragés à participer aux nombreux spectacles publics organisés par le Conservatoire d'Agglomération.

Le passage d'un cycle à l'autre est déterminé par une évaluation et soumis à l'avis du jury.

A l'issue du 3^{ème} cycle, peut être délivré, sur épreuves, un **Certificat d'études musicales**.

La participation à des ensembles fait partie intégrante de la formation des élèves, du premier au troisième cycle.



Cycle 1

Age de référence :

7 - 12 ans

Durée du cycle :

3 à 5 ans

Objectifs pédagogiques :

Construction des bases de la pratique et de la culture musicale autour de la discipline instrumentale et vocale choisie. Premières approches techniques et sensorielles du langage musical. Mise en œuvre des fondamentaux de la pratique individuelle et collective.

Organisation des cours :

Durant les 1^{er} et 2^{ème} années du cycle 1, l'élève participe à 2 cours hebdomadaires obligatoires :

- **Pratique instrumentale en cours individuel ou semi-collectif (2 ou 3 enfants) allant de 30 mn à 60 mn.**
- **Cours de Formation Musicale : 45 mn de cours plus 30 mn de chorale (groupes constitués à partir de 3 et allant jusqu'à 12 personnes maximum).**

La durée de ce cours peut être modifiable selon l'effectif de la classe.

A partir de la 3^{ème} année du cycle 1 la durée du cours de Formation Musicale est de 60 mn plus 30 mn de chorale.

A partir de la 3^{ème} année se rajoute également un cours d'orchestre à cordes ou harmonie hebdomadaire (pour les élèves des disciplines concernées) d'une durée de 90 mn.

LES +

Possibilité d'intégrer les ensembles de musique de chambre ou de jazz jeunes (en option).

Participation aux spectacles organisés dans le cadre de la programmation culturelle du Conservatoire d'agglomération à l'Auditorium de la Dracénie ainsi que sur les autres sites et salles de concerts du territoire.



Cycle 2

Ouvert uniquement aux élèves non débutants à l'issue du 1er cycle, sur évaluations ou tests d'entrée pour élèves extérieurs à l'établissement.

Age de référence :

12 - 16 ans

Durée du cycle :

3 à 5 ans

Objectifs pédagogiques :

Affiner l'apprentissage de la musique, sensibiliser l'écoute harmonique et mélodique des morceaux interprétés, acquérir les méthodes de travail personnel, développer la culture musicale.

Organisation des cours :

L'élève participe à 3 cours hebdomadaires obligatoires :

2^{ème} cycle 1^{ère} et 2^{ème} années :

- **cours individuel ou semi-collectif en pratique instrumentale (2 ou 3 enfants) allant de 30 mn à 60 mn.**

2^{ème} cycle 3^{ème} et 4^{ème} années :

- **cours individuel ou semi-collectif en pratique instrumentale (2 ou 3 enfants) allant de 45 mn à 60 mn.**
- **Cours de Formation Musicale : 60 mn de cours plus 30 mn de chorale (groupe constitué à partir de 3 et allant jusqu' à 12 personnes maximum).**

Selon les effectifs de cette classe, la durée des cours peut être modifiable.

- **Cours en pratique collective : 90 mn d'orchestre à cordes ou d'orchestre d'harmonie.**



Durant leur cursus en cycles 1 et 2, les élèves doivent fréquenter et valider lors d'une prestation publique en présence d'un ou plusieurs professeurs, deux semestres de cours de musique de chambre - pratique collective.

La validation de cette discipline est obligatoire et nécessaire à l'admission en cycle 3.

LES +

Possibilité d'intégrer les ensembles de musique de chambre ou de jazz jeunes (en option).

Participation aux spectacles organisés dans le cadre de la programmation culturelle du Conservatoire d'agglomération à l'Auditorium de la Dracénie ainsi que sur les autres sites et salles de concerts du territoire. La création des groupes de musique de chambre est particulièrement encouragée par la direction et l'ensemble de l'équipe pédagogique du Conservatoire d'Agglomération.

A ce titre, différents spectacles et projets pédagogiques sont organisés tout au long de l'année dans les salles de concerts de la Dracénie.



Cycle 3

Age de référence :

15 - 19 ans

Durée du cycle :

2 à 4 ans

Ouvert aux élèves non débutants à l'issue des évaluations du 2^{ème} cycle ou tests d'entrée pour les élèves extérieurs.

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances et la maîtrise permettant de poursuivre une pratique instrumentale en amateur de haut niveau ; développer sa culture musicale de façon à devenir un spectateur averti. Pour les élèves souhaitant poursuivre leurs études musicales, une filière de spécialisation est proposée après la 2^{ème} année.

Organisation des cours :

- **Cours individuel en pratique instrumentale : 45 mn.**
- **Cours de Formation Musicale : 60 mn de cours plus 30 mn de chorale.**
- **Cours en pratique collective : 90 mn d'orchestre à cordes ou d'orchestre d'harmonie.**

À l'issue du 3ème cycle, possibilité d'obtenir le Diplôme de fin d'Études Musicales sur épreuves.



Département Musique actuelle amplifiée et Jazz

L'enseignement des musiques actuelles amplifiées et Jazz est organisé en cycles d'une durée de 3 à 5 ans. Chaque fin de cycle est soumise à une évaluation permettant de valider les acquis nécessaires de passage dans le cycle supérieur.

Le cursus est accessible dès la deuxième année de la pratique instrumentale. Il est sans limite d'âge.

En plus du cours individuel, les élèves auront accès à un cours de Formation Musicale ainsi qu'un cours d'ensemble assuré par les différents professeurs du Département.

L'intégration à des ateliers proposés par l'équipe pédagogique sur l'ensemble du réseau du Conservatoire d'agglomération est fortement encouragée.

Chaque professeur de ce département enseigne à la fois sa discipline et conduit des ateliers, permettant aux élèves de circuler de l'un à l'autre et d'ouvrir leur pratique à la diversité des esthétiques.

Les enseignements proposés ont pour point de départ la création d'un groupe. Ils offrent également à des musiciens sans groupe la possibilité de se rapprocher d'autres pour en constituer un.



Organisation des cours :

L'élève participe à trois cours hebdomadaires :

- **Pratique instrumentale : 30 mn pour les élèves de cycle 1 et 45 mn en cycle 2.**
- **Formation Musicale : 60 mn.**
- **Pratique collective : 60 mn pour 3 à 8 personnes et 90 mn à partir de 9 participants.**

LES +

Possibilité d'intégrer un groupe, découvrir et préparer un programme de concert. Participation aux spectacles organisés dans le cadre de la programmation culturelle du conservatoire d'agglomération à l'Auditorium de la Dracénie ainsi que sur les autres sites et salles de concert du territoire.



Adultes et jeunes amateurs «Hors Coursus»

Une dérogation peut être délivrée avec l'accord de la direction au-delà de 4 ans d'inscription en tant qu'adulte et jeune amateur.

Age de référence :

À partir de 12 ans et les adultes sans limite d'âge.

Organisation des cours :

➤ **Pratique instrumentale : 30 mn.**

Cours d'orchestre (à cordes ou harmonie) ou cours d'ensemble pour les élèves possédant le niveau requis (soumis à l'avis préalable du professeur).

Pour les élèves débutants un cours de Formation Musicale de 60 mn est obligatoire (cours FM Ado/Adultes 1) pendant une durée d'un an minimum.

➤ **Ateliers Jazz, Musique actuelle amplifiée hors cursus.**

Ils accueillent tous les publics, adolescents ou adultes. Ils sont d'une durée de 60 mn pour 3 à 8 personnes et 90 mn au-delà de 9 personnes.

Pour que les ateliers de Jazz et Musique amplifiée soient profitables, le niveau du cycle 1 d'études musicales est nécessaire.

LES +

Les élèves peuvent accéder gratuitement aux cours de Formation Musicale

- **Pratiques vocales :** Le cours de chant individuel de 30 mn est proposé pour les élèves qui n'ont pas ou très peu pratiqué le chant.

Pour les élèves débutants un cours de Formation Musicale de 60 mn est obligatoire (cours FM Ado/Adultes 1) pendant une durée d'un an minimum.

Pour les élèves souhaitant intégrer la chorale, une lecture de notes est nécessaire.

LES +

Possibilité d'intégrer les cours de Formation Musicale Ados/Adultes de 60 mn hebdomadaire pour les élèves en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} années.



THEATRE

La pratique du théâtre c'est se confronter à soi, aux autres, aux textes, aux auteurs, aux différents personnages et à la scène, le plus sérieusement possible...mais sans se prendre au sérieux!

Mises en valeur, les différences de chacun apportent richesse et plaisir de jouer ensemble...

La pratique théâtrale au sein du Conservatoire d'agglomération est accessible à toute personne remplissant les conditions suivantes, quel que soit son lieu de résidence.

Tout au long de son parcours au sein du Conservatoire d'agglomération et quel que soit son cursus, chaque élève a la possibilité, avec l'accord de son professeur, de participer aux spectacles théâtraux ou interdisciplinaires (en collaboration avec les départements de musique ou de danse).

Théâtre - Années d'éveil

Age de référence :

7 à 8 ans

Durée du cycle :

1 à 2 ans

Objectifs pédagogiques :

Sollicitation de l'expression personnelle de l'enfant, développement de sa disponibilité corporelle et sensorielle (concentration et attention, perception, écoute de soi et des autres).

Perception, découverte et structuration de l'espace et du temps. Pratique ludique

Durée hebdomadaire des cours collectifs : 60 mn.



Théâtre - Années de découverte

Âges de référence :

8 à 11 ans

Durée du cycle :

1 à 3 ans

Durée hebdomadaire des cours collectifs : 90 mn.

Objectifs pédagogiques :

Renforcement des objectifs pédagogiques des années de découverte.

Eveil de la curiosité de l'enfant à travers la découverte du monde du théâtre : décors, costumes, participation à la mise en scène.

Théâtre - Cycle 1

Age de référence :

11 à 15 ans

Durée du cycle :

2 à 4 ans

Objectifs pédagogiques:

Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale.

Confrontation aux exigences du travail en groupe.

Découverte des exigences du « corps » théâtral.

Durée hebdomadaire des cours collectifs : 120 mn.



Théâtre - Cycle 2

Age de référence :

14 à 19 ans

Durée du cycle :

3 à 5 ans

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les bases d'une culture théâtrale.

Privilégier le travail d'interprétation.

Renforcer le travail sur les costumes, les accessoires, le décor et la mise en scène.

Durée hebdomadaire des cours collectifs : 120 mn.

LES +

Pendant les 2^{èmes} et 3^{èmes} cycles, une classe « Master » est proposée aux élèves souhaitant approfondir la culture théâtrale.

Objectif bac : Les classes « Master » ont la possibilité de participer à des ateliers d'analyse dramaturgique et littéraire des textes de théâtre.



Théâtre - Classe « Master »

Ages de référence :

14 à 19 ans

Durée du cycle :

1 à 3 ans

Objectifs pédagogiques :

Travail sur l'évolution des formes théâtrales et des courants esthétiques par la lecture d'œuvres de tous genres.

Renforcer le travail sur le jeu dramatique et la tragédie.

Approche de la scénographie et réalisation d'une œuvre « forte ».

Durée hebdomadaire des cours collectifs : 180 mn.

Théâtre - Cycle 3

Age de référence :

16 à 20 ans

Durée du cycle :

1 à 3 ans

Objectifs pédagogique :

Renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils par la pratique régulière d'ateliers d'écriture, de contes etc...

Apport supplémentaire d'une autre discipline : danse, musique, art vocal etc.

Durée hebdomadaire des cours collectifs : 180 mn.

LES +

Ateliers consacrés à la préparation de l'épreuve orale de l'option facultative du baccalauréat (accessible à toutes séries L, S, ES, STMG).



Théâtre - Cycle adultes amateurs «Hors Coursus»

Age de référence :

À partir de 19 ans

Durée du cycle :

1 à 2 ans

Durée hebdomadaire des cours collectifs : 150 mn.

Cette classe est ouverte à toute personne qui le souhaite avec peu ou pas d'expérience de pratique théâtrale.

Objectifs pédagogiques :

Travail sur la confiance en soi, l'élocution, le sens de l'«à-propos» et l'imagination par l'improvisation.

Exercices d'entraînement au jeu théâtral et à un travail de plateau avec présentation de deux spectacles différents par an.



DANSE

Année « Découverte Musique et Danse »

C.f : page 5

Année « Initiation »

Age de référence :

7 ans

Objectifs pédagogiques :

Etablir les premières approches de la discipline choisie, se familiariser avec la technique de l'enseignement et le déroulement des cours.

Continuer à sensibiliser les élèves à l'écoute au mouvement en développant leur sens rythmique, leur mémoire ou encore leur coordination.

L'élève participe à un cours de groupe hebdomadaires d'une durée de 60 mn.

Selon les effectifs de la classe, la durée des cours peut être modifiable.

❖ Le cursus d'études du 1^{er} au 3^{ème} cycle

Le cursus des études de danse est structuré en 3 cycles, chaque cycle ayant une durée moyenne de 3 à 5 ans.

Tout au long du cycle, l'évolution des élèves est suivie par leur professeur. Des bulletins d'appréciation semestriels sont adressés aux parents. Des spectacles, les évaluations et des projets transversaux sont également organisés et font partie intégrante du cursus d'études.

Les élèves sont encouragés à participer aux nombreux spectacles publics organisés par le Conservatoire de la Dracénie Provence Verdon Agglomération.



Cycle 1

Age de référence :

8 -11 ans

Durée du cycle :

3 à 5 ans

Objectifs pédagogiques :

Approfondir la structuration corporelle et de l'expression artistique, prendre conscience du mouvement dansé, de sa relation avec le rythme, l'espace, l'énergie de la musique. Mise en œuvre des fondamentaux de la pratique de la danse et acquérir les éléments techniques de base.

L'élève participe à deux cours hebdomadaires d'une durée de 90 mn.

Selon les effectifs de la classe, la durée des cours peut être modifiable.

Cycle 2

Age de référence :

11 -15 ans

Durée du cycle :

3 à 5 ans

Objectifs pédagogiques :

Affiner l'apprentissage de la danse, initier à l'endurance, développer les capacités d'auto évaluation et élargir les connaissances du répertoire chorégraphique.

L'élève participe à trois cours hebdomadaires d'une durée de 90 mn.

Selon les effectifs de la classe, la durée des cours peut être modifiable.



Cycle 3

Age de référence :

À partir de 15 ans

Durée du cycle :

3 à 5 ans

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances et la maîtrise permettant de poursuivre une pratique chorégraphique en amateur de haut niveau.

Développer l'autonomie dans l'appropriation de la danse et interprétation, approfondir les acquis techniques du langage chorégraphique.

L'élève participe à trois cours hebdomadaires d'une durée de 90 mn.

Selon les effectifs de la classe, la durée des cours peut être modifiable.

À l'issue du 3ème cycle, possibilité d'obtenir le Diplôme de fin d'Études Chorégraphique sur épreuves.



REMARQUE GENERALE :

A tout moment, une réorientation ou une fin d'études peuvent être envisagées si la motivation et l'investissement personnel n'ont pas été jugés suffisants par l'équipe pédagogique et la direction.

Lors des préparations des examens et des spectacles à vocation pédagogique, certains cours sont susceptibles d'être décalés ou supprimés.